



VENDÉE  
LE DÉPARTEMENT

**c a u e**

DE LA VENDÉE

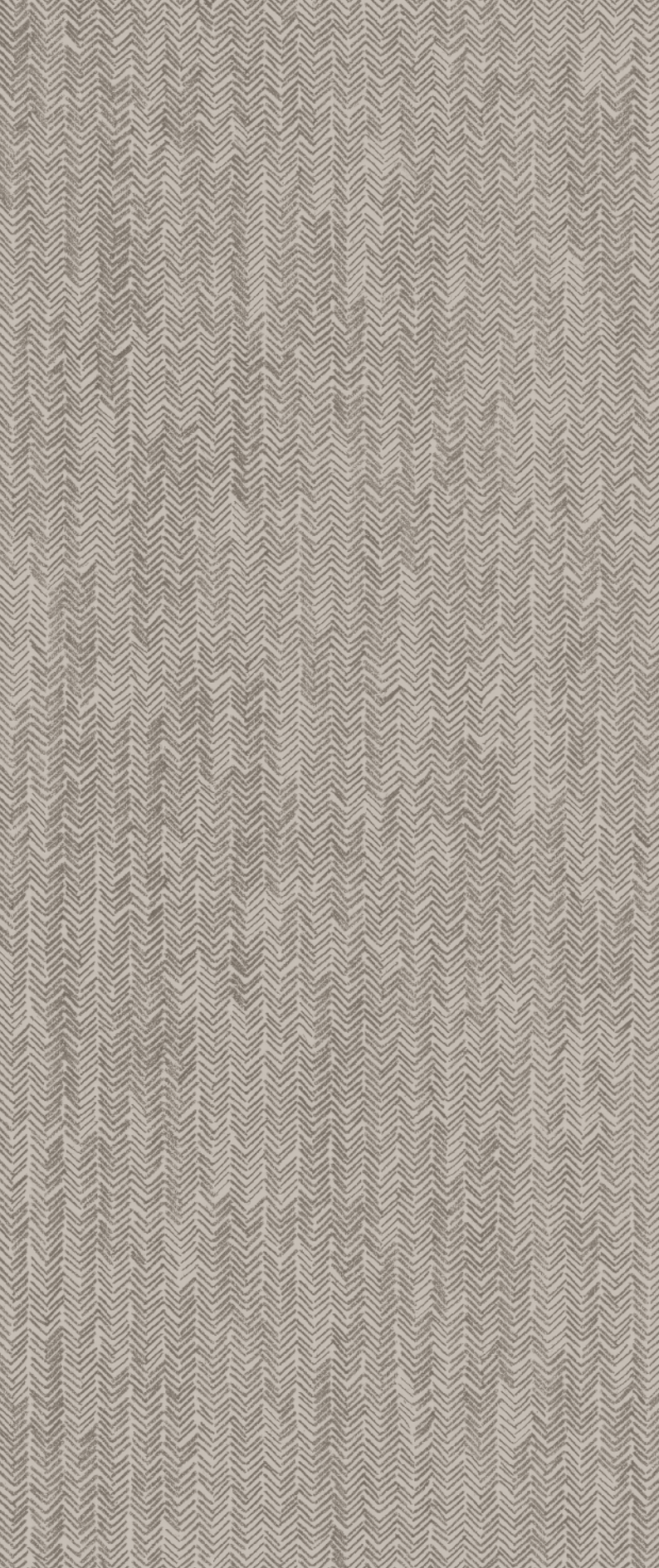
conseils pratiques aux collectivités

*guide méthodologique  
de la gestion différenciée*

DEUXIÈME ÉDITION

architecture

environnement





conseils pratiques aux collectivités

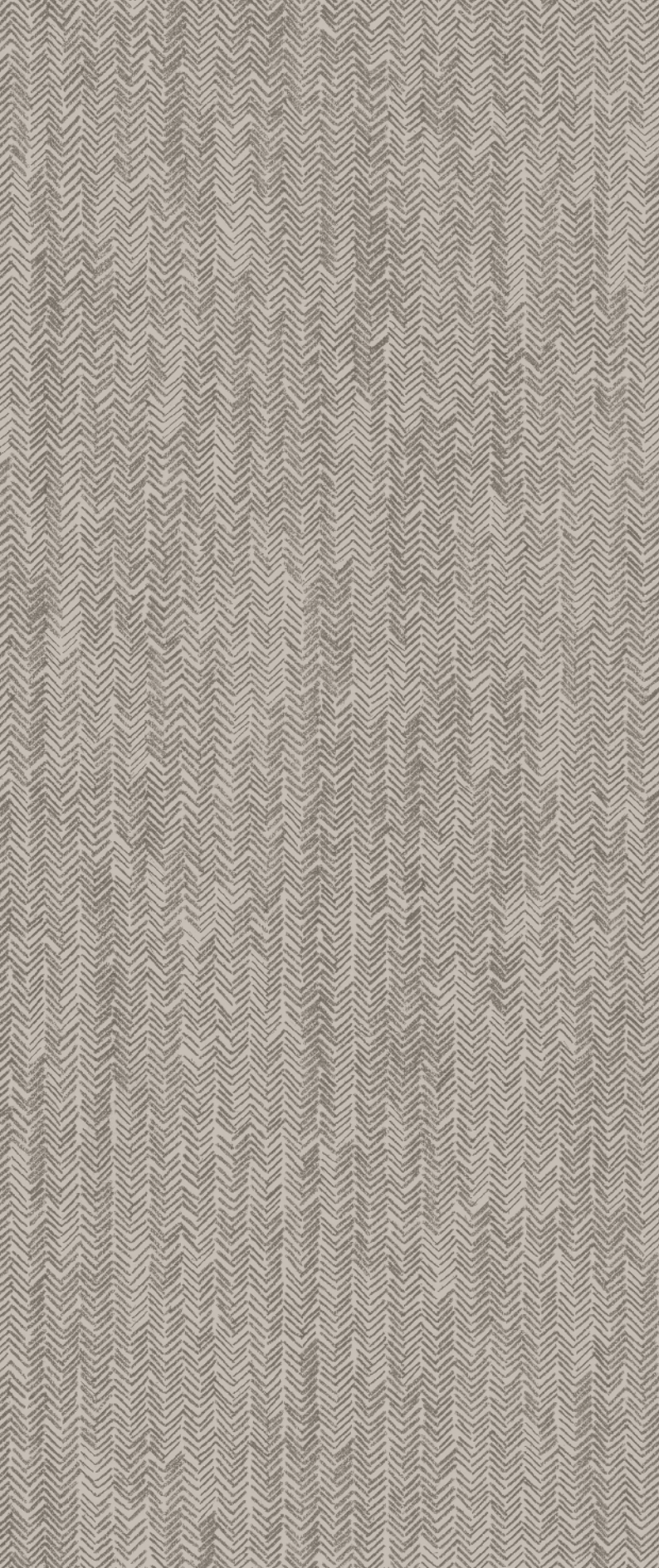
---

*guide méthodologique  
de la gestion différenciée*

---

**DEUXIÈME ÉDITION**







*François BON*

**Président du CAUE de la Vendée**

---

**ES PRÉOCCUPATIONS LIÉES À L'ENVIRONNEMENT**, notamment la préservation de la ressource en eau, sont aujourd'hui au cœur de la réflexion des communes.

De plus, de nombreuses collectivités doivent faire face à un développement des espaces publics à gérer, sans pour autant bénéficier d'une augmentation des effectifs des services techniques.

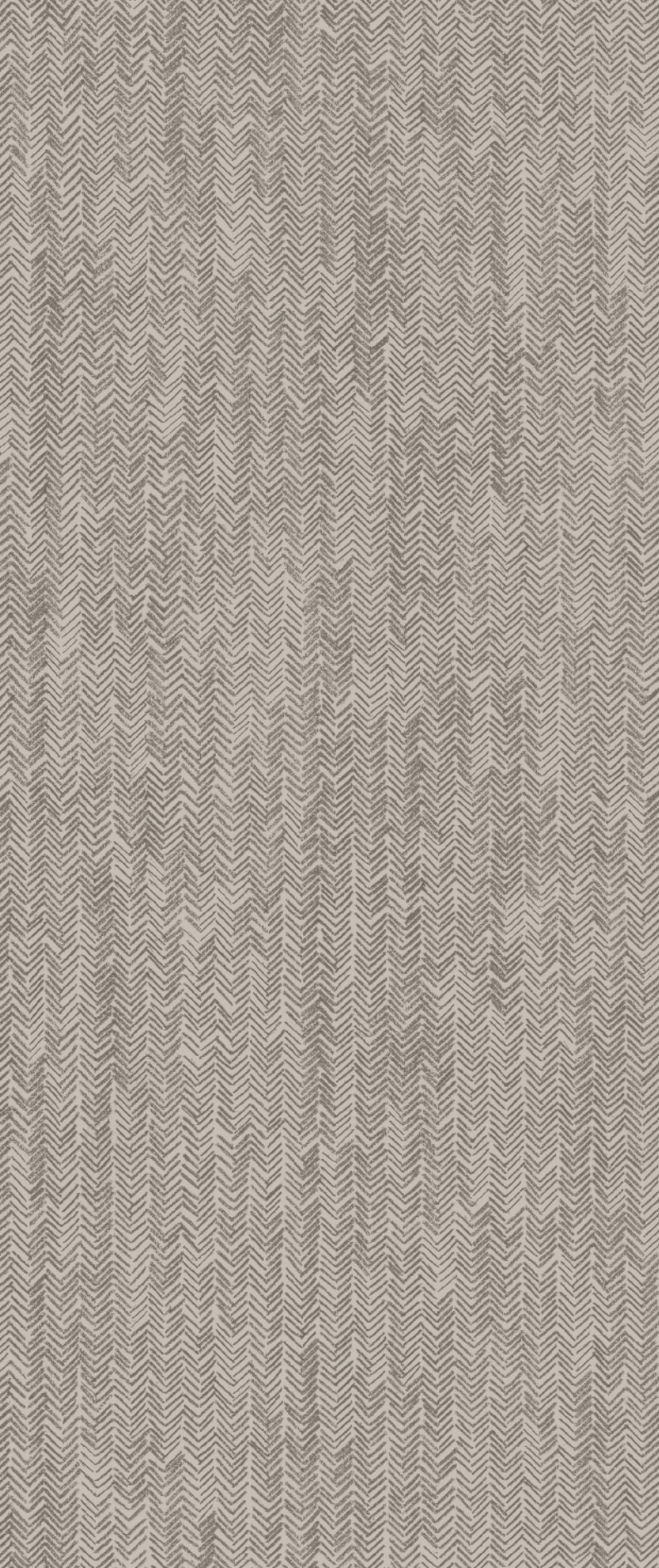
Par un entretien adapté aux particularités de chaque site, la gestion différenciée appliquée aux espaces verts est un outil permettant de répondre à ces enjeux, en repensant l'intervention des services espaces verts.

La gestion différenciée reposera sur une réelle volonté portée par les élus et les jardiniers communaux. Il conviendra de l'accompagner d'une communication et d'une sensibilisation auprès des habitants, pour qu'elle devienne une action partagée par tous, dans l'intérêt de notre cadre de vie.

Le Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement et le Conseil Départemental de la Vendée, dans le cadre de leurs réflexions sur le développement durable, ont pris l'initiative de mettre au point ce guide méthodologique proposant une démarche pratique, adaptable à chaque commune.

Que chacun puisse en tirer le meilleur profit !

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'F. BON', with a long horizontal line extending to the right.



# sommaire

---

<i>une petite histoire de la Gestion Différenciée</i>	07
---	----

---

<i>les enjeux</i>	09
-------------------	----

---

- ✿ ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX
- \* ENJEUX CULTURELS
- \* ENJEUX SOCIAUX
- \* ENJEUX ÉCONOMIQUES

<i>la méthode</i>	11
-------------------	----

---

<i>analyse de l'existant</i>	12
------------------------------	----

---

A. L'INVENTAIRE QUANTITATIF	12
TYPOLOGIE DES ESPACES VERTS	<b>14</b>
B. L'INVENTAIRE QUALITATIF	20

<i>détermination des objectifs</i>	24
------------------------------------	----

---

<i>attribution des codes et prescriptions d'entretien</i>	26
---	----

---

CODE 1 ESPACES HORTICOLES	28
CODE 2 ESPACES JARDINÉS	30
CODE 3 ESPACES RUSTIQUES	32
CODE 4 ESPACES NATURELS	34
CODE 5 ESPACES SPÉCIFIQUES	36

<i>l'importance de la communication</i>	38
---	----

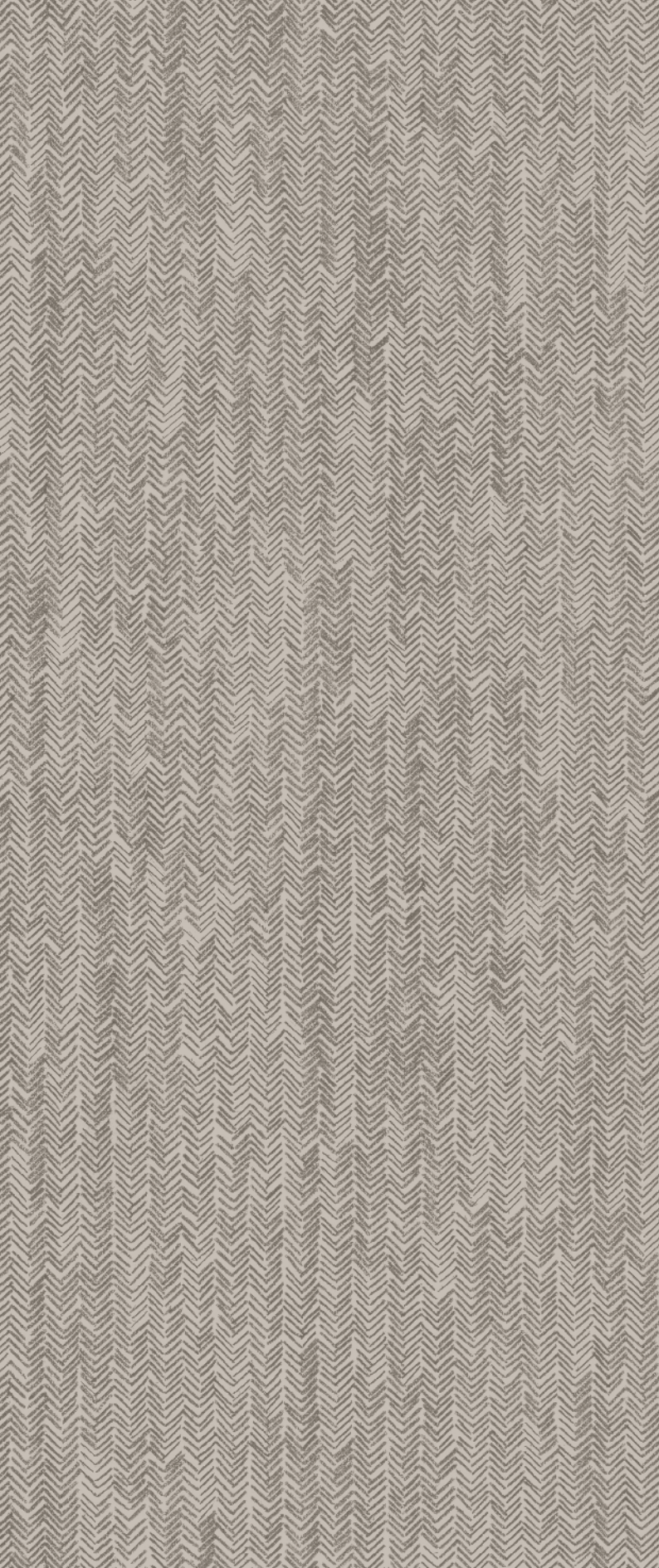
---

<i>le suivi</i>	42
-----------------	----

---

<i>bibliographie</i>	44
----------------------	----

---





# une petite histoire de la Gestion Différenciée

---

**A DÉMARCHE DE GESTION DIFFÉRENCIÉE** n'est pas une pensée novatrice et révolutionnaire. En effet, dès 1889, Édouard André, dans son ouvrage de référence « **Traité général de la composition des parcs et jardins** », nous rappelle l'importance de ne pas traiter d'une manière uniforme toutes les surfaces enherbées dans les parcs et jardins.

Plus tard, dans les années 1960, les surfaces à entretenir augmentent rapidement. Ces nouveaux territoires de la ville et de sa périphérie sont entretenus selon le modèle horticole. Tout ceci est possible grâce aux progrès de la technologie et de l'industrie. Tout est donc mis en œuvre pour que soit renforcée l'image d'une nature aseptisée.

La Gestion Différenciée n'a réellement pris d'ampleur en France qu'à la suite de colloques « phares », comme le colloque européen qui s'est déroulé à Strasbourg en 1994, avec l'intitulé suivant « Vers la gestion différenciée des espaces verts », renouvelé en 2000. Elle est pourtant une pratique courante dans les pays d'Europe du Nord.

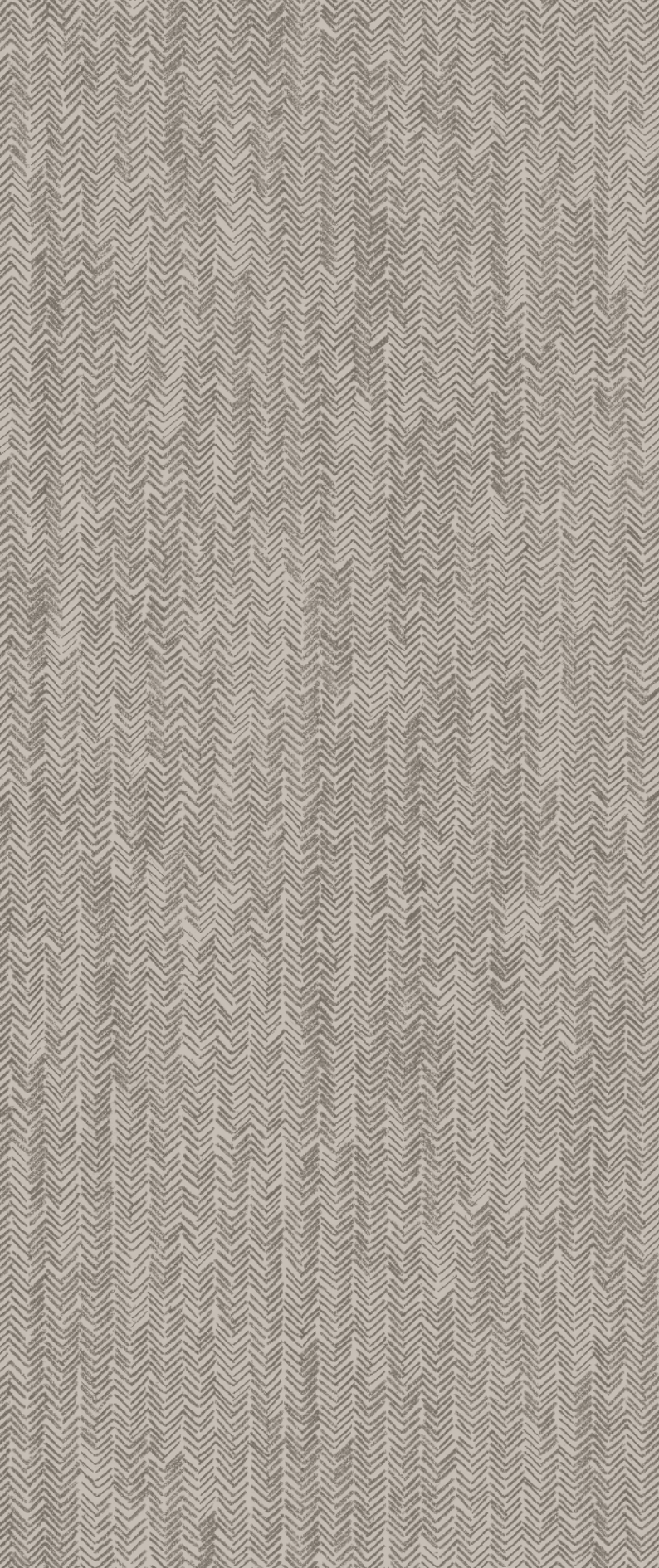
Face à l'augmentation des surfaces d'espaces verts qu'elles ont à entretenir avec un personnel et un budget constants, certaines collectivités ont envisagé la gestion différenciée comme un moyen d'optimiser le temps, le planning des agents et l'utilisation du matériel.

## **D'où découle une problématique :**

- **la gestion différenciée désigne-t-elle seulement une technique de gestion du patrimoine vert ?**
- **ou bien y a-t-il toujours la déontologie initiale de s'inscrire dans le Développement Durable : d'un plus grand respect de l'environnement, du maintien voire du développement de la biodiversité ?**

Les expériences montrent que les collectivités qui ont utilisé la gestion différenciée seulement en tant que réponse technique de gestion face à l'augmentation de leurs surfaces se sont vite essouffées.

C'est sur des territoires forts d'un projet de développement global que la démarche a pu perdurer, s'améliorer et rendre les résultats escomptés.



# les enjeux

---

La gestion différenciée des espaces publics verts et naturels s'inscrit dans les principes du développement durable. Cette gestion, découlant d'une politique communale, permet de répondre à des enjeux de natures différentes.

## enjeux environnementaux

---

- préserver et enrichir la biodiversité des espaces naturels,
- limiter les pollutions : intrants phytosanitaires, bâches plastiques et tissées,
- amener plus de confort (ex : ombrages sur cheminements et stationnements, qualité de l'air et de l'eau),
- gérer les ressources naturelles : valorisation des déchets verts, économie de la ressource en eau...

## enjeux culturels

---

- valoriser l'identité des paysages communaux,
- mettre en valeur les sites de prestige et patrimoniaux,
- diversifier et transmettre le savoir-faire et l'art du jardinier.

## enjeux sociaux

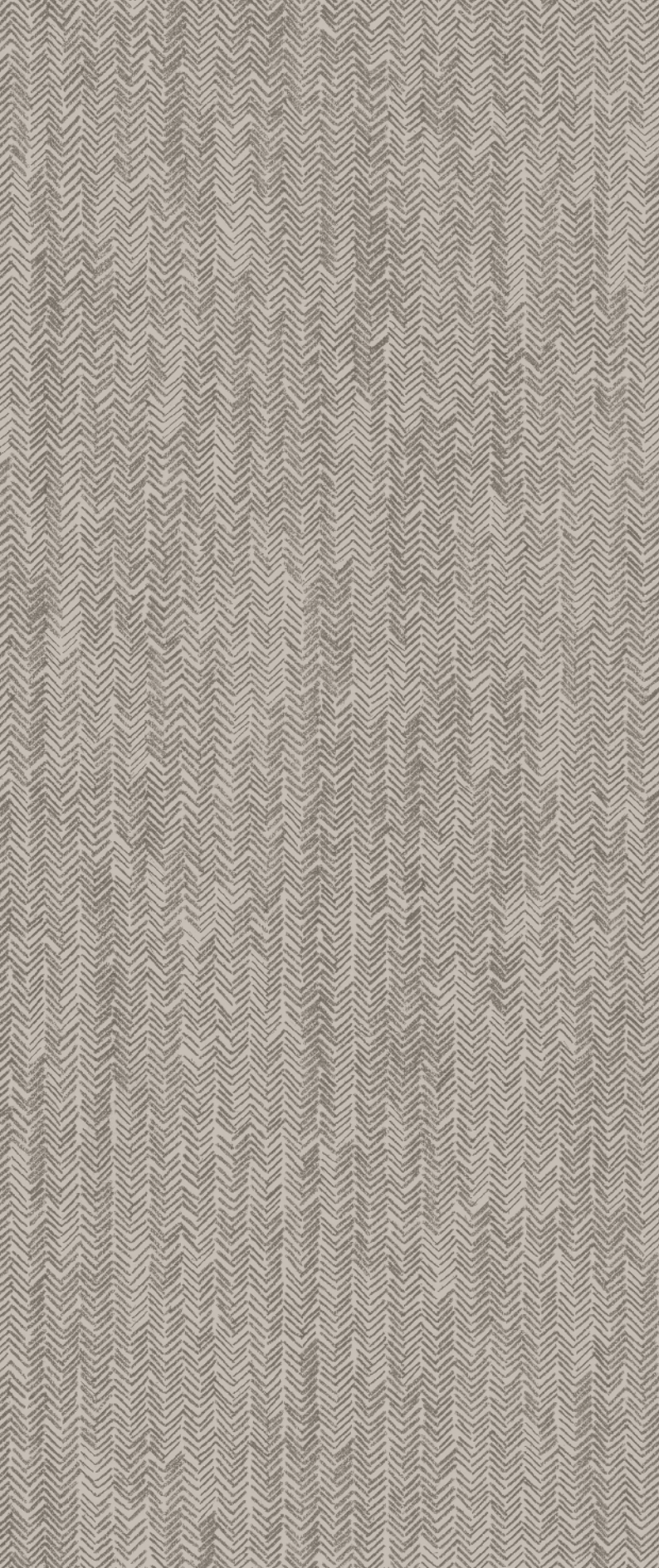
---

- améliorer le cadre de vie des habitants, en mettant à leur disposition une diversité d'espaces,
- éduquer le grand public à l'environnement,
- favoriser l'autonomie des agents.

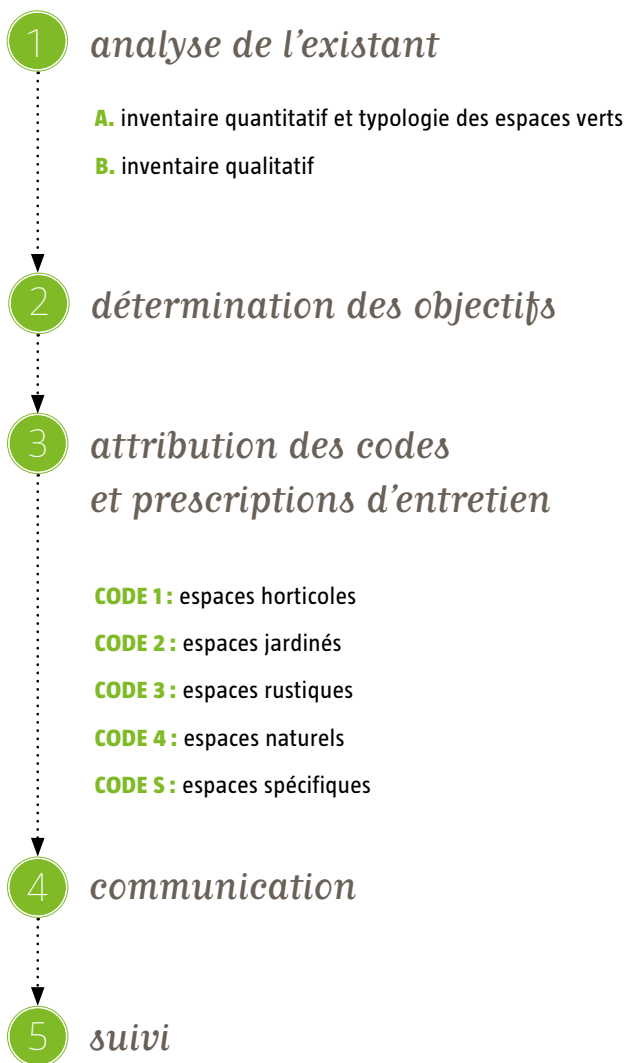
## enjeux économiques

---

- faire face à des charges de fonctionnement de plus en plus lourdes dues à l'augmentation des surfaces,
- optimiser les moyens humains, matériels et financiers,
- maîtriser les temps de travaux,
- adapter le matériel (faucheuse, broyeur...).



# la méthode



# analyse de l'existant

---

La mise en place de la gestion différenciée implique une connaissance de l'ensemble du patrimoine à gérer.

Un inventaire permet :

- de connaître les surfaces à entretenir (inventaire quantitatif).
- de connaître les caractéristiques de chaque site (inventaire qualitatif).

## A. *l'inventaire quantitatif : connaissance du patrimoine*

L'inventaire quantitatif est l'opération préalable à l'application de la gestion différenciée. Il permet de localiser les différents espaces publics, de connaître la surface à entretenir, les tâches d'entretien, leur fréquence et le matériel utilisé.

### MÉTHODE

---

#### *Connaissance du patrimoine :*

- lister et nommer les différents espaces de la commune,
- les localiser sur plan,
- les classer par typologie (cf. typologie des espaces verts p. 14),
- mesurer les surfaces (ex : surface du terrain de foot, surface de pelouse...) à l'aide d'un odomètre ou en utilisant les outils du SIG (Système d'Information Géographique).

#### *Connaissance de la charge d'entretien :*

- tâche d'entretien,
- fréquence,
- matériel utilisé,
- personnel concerné.



Mise en valeur des abords d'une mairie.

# typologie des espaces verts

## 01 parcs, jardins et squares

Lieu de séjour à caractère horticole, la présence d'une clôture ne constituant pas un élément déterminant de classement dans cette catégorie.

## 02 accompagnement de voies

Toute voie de communication que ce soit de la voirie ou une voie ferrée ou fluviale (ex : îlots, ronds-points, jardinières).

## 03 accompagnement de bâtiments publics

Espace ayant pour fonction majoritaire l'accompagnement du bâtiment, qu'il y ait ou non accès du public (ex : mairie, caserne, musée).

## 04 accompagnement d'habitations

**Exemples :** HLM municipaux, résidence pour personnes âgées.

## 05 accompagnement des établissements industriels

Abords de centre commercial, de zone artisanale ou industrielle. Espace vert des établissements sociaux ou éducatifs (ex : groupes scolaires, maisons de quartier, centres aérés, crèches, haltes-garderies).

## 06 sports

Rentrent dans cette catégorie les surfaces à destination des clubs sportifs et leurs abords (sauf surfaces couvertes).



*Cette typologie établie par l'Association des Ingénieurs des Villes de France permet de bien définir le patrimoine vert d'une commune, mais doit s'adapter à chaque cas.*

## **07 cimetière**

---

Seules les surfaces gérées par le service des espaces verts sont prises en compte.

## **08 camping**

---

Espaces comprenant des structures d'accueil temporaire.  
(ex : terrains de camping/caravaning, aire d'accueil des gens du voyage, villages vacances)

## **09 jardins familiaux**

---

Il y aura lieu de distinguer les parcelles appartenant à la collectivité.

## **10 établissements horticoles**

---

Établissements de production végétale à vocation publique.

## **11 espaces naturels aménagés**

---

Surfaces naturelles dont le mode d'entretien est plus ou moins sommaire (ex : forêts, prairies, plans d'eau, dunes).

## **12 arbres d'alignement**

---

Ce sont les arbres situés le long des voies, seuls ou en groupe et structurant ces voies. Ils sont comptabilisés à l'unité.



**type 01 / PARCS, JARDINS ET SQUARES**



**type 02 / ACCOMPAGNEMENT DE VOIES**



**type 03 / ACCOMPAGNEMENT DE BÂTIMENTS PUBLICS**



**type 04 / ACCOMPAGNEMENT D'HABITATIONS**



**type 05 / ACCOMPAGNEMENT DE COMMERCES**



**type 06 / SPORTS**



**type 07 / CIMETIÈRE**



**type 08 / CAMPING**



**type 09 / JARDINS FAMILIAUX**



**type 10 / ÉTABLISSEMENTS HORTICOLES**



**type 11 / ESPACES NATURELS AMÉNAGÉS**



**type 12 / ARBRES D'ALIGNEMENT**

## B. *l'inventaire qualitatif* :

Un inventaire qualitatif permet :

- de dégager l'identité communale (image d'une commune rurale, caractéristiques d'une commune périurbaine, petite ville...),
- de définir les ambiances de la commune,
- de préciser les potentialités de chaque espace public.

### MÉTHODE

---

Sur la base des espaces déjà inventoriés, décrire et analyser les potentialités des sites.

1. **localisation**,
2. **description** (qualité paysagère, valeurs historiques, culturelles, environnementales, éléments particuliers...),
3. **fonctions**,
4. **fréquentation**,
5. **biodiversité** (richesses floristiques et faunistiques),
6. **problématiques** (accessibilité, entretien, contraintes réglementaires, vandalisme),
7. **enjeux** (environnemental, culturel, social, économique),
8. **objectifs**,
9. **évolution**.

Il peut s'agir du résumé d'une analyse paysagère du site. Il pourra détailler la composition d'ensemble, l'état de conservation, l'analyse des matériaux utilisés.

### MOYENS

---

L'inventaire qualitatif pourra être réalisé par :

- **un ou deux agent(s)**, impliqué(s) en amont de la démarche,
- **un bureau d'étude de paysage** qui apporte le regard extérieur d'un professionnel.

Il pourra être complété par des études spécifiques (inventaire écologique) le cas échéant.

*Nature des tâches d'entretien :*

Au-delà de savoir ce que l'on gère, il est important de connaître comment on gère les espaces.

La création des feuilles de travaux avec des natures de tâches précises est essentielle (tonte, binage, taille, élagage, arrosage...).

Ces données sont nécessaires pour mieux comprendre la gestion, connaître l'importance de chaque tâche et sur lesquelles il faut agir prioritairement.



Ambiance urbaine en centre-ville : composition horticole soignée des massifs, répondant principalement à un enjeu esthétique.



Ambiance naturelle en périphérie de bourg : les enjeux sont d'abord d'ordre environnemental (préservation de la faune et de la flore).





# détermination des objectifs

---

Avant de travailler par site, la définition des objectifs à atteindre permet d'en avoir une vision globale à l'échelle de la commune. Ces objectifs peuvent être intégrés aux documents d'urbanisme (PLU).

C'est l'étape la plus importante pour la mise en place de la gestion différenciée, portée et validée par les élus. Les objectifs permettent de définir une ligne de conduite tout au long de la démarche. Les étapes qui suivent en découleront naturellement. De plus, les objectifs permettent d'expliquer le nouveau mode de gestion auprès des habitants, par différents moyens de communication.

Il est primordial de hiérarchiser les objectifs, site par site, afin de conserver la cohérence de la démarche.

## EXEMPLES

---

### → *objectifs environnementaux*

- préserver les zones à forte potentialité écologique et favoriser la biodiversité des espaces publics,
- suppression de l'usage de produits phytosanitaires, cause de pollution des eaux,
- mettre en valeur la richesse de la flore locale.

### → *objectifs culturels*

- améliorer la qualité du cadre de vie en diversifiant les entités paysagères,
- améliorer l'identité de la commune,
- mettre en valeur le patrimoine végétal,
- valoriser le savoir-faire des jardiniers.

### → *objectifs sociaux*

- favoriser l'autonomie des agents,
- sensibiliser les habitants à l'environnement.

→ *objectifs économiques*

- créer une nouvelle dynamique au sein du service espaces verts,
- diminuer la consommation d'eau,
- diminuer les intrants (produits phytosanitaires, engrais...),
- revaloriser les déchets verts in situ et/ou en assurer un traitement respectueux de l'environnement.



Parc public avec cheminement à travers une prairie humide.

# attribution des codes

## & prescriptions d'entretien

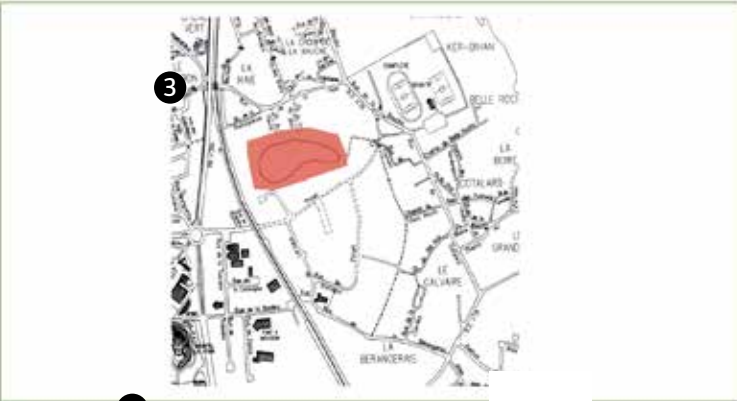
Il s'agit de traduire les objectifs fixés en un classement des espaces publics selon l'image et le rendu souhaité. Le classement n'entend pas définir des espaces de mauvaise qualité mais simplement une répartition des espaces verts suivant un entretien basé sur des critères différents.

Après la définition des codes, il est nécessaire de définir les tâches d'entretien à réaliser, de quelle façon, et à quelle fréquence. Ce travail est à mener avec les jardiniers qui ont la connaissance de terrain.

### MÉTHODE

- **définir le contenu de chaque code** par rapport au rendu visuel (image horticole, jardinée, champêtre, naturelle...). La codification varie en fonction des communes (pas de typologie nationale) ; le nombre et le contenu des codes sont à adapter à chaque cas,
- **définir les potentiels** horticoles et écologiques de chaque site,
- **déterminer l'usage** de chaque site, ou ce qui pourrait en être fait,
- **réfléchir aux buts à atteindre** par site, en fonction des objectifs tirés de l'analyse des inventaires.
- **définir et attribuer un code d'entretien** à chaque site, en fonction de ces objectifs,
- **cartographier** les différents espaces avec leur code associé (SIG, cadastre numérisé),
- **définir des fiches actions** selon le code (mode d'entretien, travaux ou étude à prévoir...),
- **appliquer les codes** aux sites.

- 1 DÉNOMINATION DU SITE
- 2 CLASSE DU CODE QUALITÉ ATTRIBUÉ AU SITE
- 3 CARTE OU PLAN DE SITUATION DU SITE
- 4 PRINCIPAUX OBJECTIFS ET/OU ENJEUX
- 5 PRINCIPALES TÂCHES D'ENTRETIEN (mentionnant notamment la légende des cartes pour les zones de tonte)
- 6 RÉCAPITULATIF DES TRAVAUX OU ÉTUDES À ENVISAGER
- 7 REMARQUES CONCERNANT L'ENTRETIEN OU L'AMÉNAGEMENT
- 8 PLANNING PRÉVISIONNEL

<p><b>1</b></p> <p>Fiche Actions de site    Mise à jour : Août 2004    Edition n° 1</p> <p><b>BG – 223 - Bassin d'orage Malabry</b></p>	<p>Code qualité : <b>4</b></p> <p><b>2</b></p> <p><b>LA CHAPELLE SUR ERDRE</b> Service Environnement</p>																																																					
																																																						
<p><b>4</b></p> <p><b>Objectifs / Enjeux :</b> Entretien de code 4 pour ce site à fort potentiel écologique (zone humide, prairies...)</p>																																																						
<p><b>5</b>    <b>ACTIONS</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Entretien</i></p> <p>• <b>Surfaces enherbées :</b> Tonte 1 fois/2 sem. – Visuel 2 – Mulching : aires d'accueil – bords de chemins Fauche 2 fois/an – Visuel 4 : autres zones</p> <p>• <b>Arbustes :</b> Eclaircissage, recépage si nécessaire</p>	<p><b>7</b>    <b>Remarques</b></p>																																																					
<p><b>6</b></p> <p style="text-align: center;"><i>Travaux, études à prévoir</i></p> <p>• Plantations ou entretien créant des barrières pour rendre inaccessibles certaines zones afin de protéger faune et flore.</p> <p>• <b>Etudes :</b> Suivi écologique du site qui a un fort potentiel écologique malgré les fortes pressions dues aux aménagements proches du site</p>																																																						
<p><b>8</b>    <b>PLANNING PRÉVISIONNEL</b></p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse; text-align: center;"> <tr> <td></td><td>J</td><td>F</td><td>M</td><td>A</td><td>M</td><td>J</td><td>J</td><td>A</td><td>S</td><td>O</td><td>N</td><td>D</td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td colspan="5" style="background-color: #d9ead3;">Tonte</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td colspan="3" style="background-color: #d9ead3;">Fauche</td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> <tr> <td></td><td colspan="2" style="background-color: #d9ead3;">Taille arbustes</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>			J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D				Tonte																	Fauche								Taille arbustes											
	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D																																										
			Tonte																																																			
						Fauche																																																
	Taille arbustes																																																					

Exemple de fiche d'action. Ce site est un espace naturel géré en code 4, c'est-à-dire en entretien extensif.

# code 1

## espaces horticoles

Ce code concerne les espaces « de prestige » dont l'aspect doit être le plus soigné possible.

### PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN

Pelouses avec tonte 30 à 40 fois par an, avec évacuation, découpe de gazon, finition au rotofil.

Utilisation de paillages biodégradables dans les massifs arbustifs, vivaces et massifs fleuris.

### EXEMPLES

Places d'église, de mairie, squares de centre-ville et placettes.



MISE EN VALEUR DE LA MAIRIE.



MASSIF EN PLEINE TERRE AVEC CHARTE CHROMATIQUE.



## code 2

# espaces jardinés

Le caractère entretenu reste prédominant. Ces espaces doivent avoir un aspect soigné sans présence permanente de l'équipe d'entretien.

### PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN

Pelouses avec tonte rotative 15 à 25 fois par an avec évacuation, découpes, finition au rotofil. Utilisation de paillages biodégradables dans les massifs arbustifs, vivaces et massifs fleuris.

### EXEMPLES

Espaces verts de lotissements, espaces de jeux, parcs...



ENTRÉE D'UN PARC PUBLIC ET ACCOMPAGNEMENT DE COMMERCE.





MASSIFS À L'ENTRÉE D'UN CIMETIÈRE.



## code 3

# espaces rustiques

Espaces de conception libre ou naturelle, sans engrais ni traitement phytosanitaire. Lorsqu'elle existe, la flore spontanée est laissée en place.

### **PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN**

Pelouse sans arrosage, tonte rotative ou fléau avec évacuation 5 à 10 fois par an, sans finition rotofil ni découpe. Utilisation de paillages biodégradables dans les massifs arbustifs et vivaces.

### **EXEMPLES**

Liaisons douces, bassins d'orage, coulées vertes, zones d'activité, salle polyvalente ...



UNE COULÉE VERTE EN CENTRE BOURG AVEC UN TERRAIN DE BICROSS.



LIAISON DOUCE ENTRE ÉQUIPEMENT PUBLIC, AIRE DE JEUX ET HABITATIONS.



# code 4

## espaces naturels

Le jardinier accompagne la Nature. Il laisse se développer la flore spontanée. Ces espaces sont laissés à leur état naturel et font l'objet d'un entretien sommaire ayant pour but de les maintenir propre (enlèvement de papiers, décharges...).

### **PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN**

Pelouses, prairies, fauche 2 à 3 fois par an avec évacuation, sans finition, éco-paturage, pas de désherbage chimique.

### **EXEMPLES**

Bords de rivière, zones humides, bois, sentiers de randonnée...



BASE DE LOISIR GÉRÉE DE MANIÈRE EXTENSIVE.



ÉCO-PATURAGE.



## code S

# espaces spécifiques (cimetières et stades)

Espaces où le mode d'entretien et d'intervention est inhérent au site. Lieux encore désherbés chimiquement, des alternatives de non utilisation de produits phytosanitaires sont en cours dans de nombreuses communes.

### PRESCRIPTIONS D'ENTRETIEN

**Cimetières :** allées enherbées, plantations des intertombes et pieds de murs...

**Stades :** désherbage anti-germinatif ciblé, scarification, désherbage manuel...

### EXEMPLES

Les cimetières, les stades, les terrains de sports, etc.



ON VEILLERA À LIMITER L'USAGE DES INTRANTS SUR CE STADE.



VIVACES EN PLEINE TERRE.



ALLÉE ENGAZONNÉE.



# *l'importance de la communication*

---

La communication vers les habitants est un travail d'équipe entre élus et agents. C'est aussi un des piliers de la réussite de la gestion différenciée. Elle suppose la considération, et surtout la participation active de tous. Il s'agit davantage de convaincre que de réglementer, de créer une dynamique sociale plutôt que de fermer quelques espaces protégés.

La gestion différenciée est une volonté d'écocitoyenneté et de cohésion de service.



Journée technique pour les agents espaces verts, sur la gestion et la taille de l'arbre.



## L'ENGAGEMENT DES ÉLUS

---

La gestion différenciée s'inscrit dans une perspective de développement durable, elle émane d'une volonté politique. Les décisions d'aménagement de nouveaux espaces verts ne peuvent se faire sans l'appui des techniciens, ce qui permet de tirer parti de leur savoir-faire et de leur expérience de terrain. En effet, ce sont les agents qui entretiennent et connaissent les espaces.

## LA FORMATION DES AGENTS

---

La gestion différenciée est une remise en cause des pratiques standardisées. L'intégration des préoccupations écologiques nécessite une adaptation des savoir-faire, une diversification, un développement de compétences spécifiques et donc des qualifications précises.

Cela nécessite des formations adaptées sur les nouvelles techniques, et sur la communication avec les habitants. La participation, en amont, et l'adhésion du plus grand nombre des agents constituent un gage de dynamisme et d'évolution.

## LA SENSIBILISATION DES CONCEPTEURS

---

Il est important de réfléchir à la gestion différenciée dès la conception (choix des matériaux, palette végétale, gestion des eaux pluviales...).

## LA SENSIBILISATION DES HABITANTS

---

Il est nécessaire de sensibiliser les habitants à la gestion différenciée. Les espaces extensifs peuvent vite choquer par leur aspect « négligé ». Pour y remédier, de nombreux outils de communication sont utilisés : presse locale, bulletin municipal, plaquette de présentation, réunion publique, film, exposition, signalétique, éducation à l'environnement pour les enfants et les plus grands, manifestations diverses, visite des serres, zones tests avec panneaux pédagogiques, hôtel à insectes.

La gestion différenciée n'est pas un abandon d'entretien, c'est une gestion adaptée aux spécificités de chaque site. Il est important de ne pas oublier de sensibiliser les résidents secondaires dans cette sensibilisation.

## REMARQUE

---

Si les codes d'entretien sont utiles pour le fonctionnement interne du service espaces verts, il est parfois plus intéressant de parler d'ambiances paysagères aux habitants. En effet, il peut être mal vécu d'habiter en code 4 alors « que l'on paie autant d'impôts » qu'en code 1.

Les ambiances peuvent être par exemple : l'ambiance urbaine dans le centre bourg, l'ambiance rurale, ou bien encore l'ambiance de marais en franges des bourgs, dans les zones peu ou pas urbanisées.





# le suivi

---

Cette étape permet, année après année, de faire une mise à jour, de rendre compte des progrès apportés et de rester cohérent avec la démarche lors de nouveaux aménagements.

Les nouvelles méthodes de gestion seront décrites et évaluées pour y mesurer :

- l'émergence de nouvelles espèces ou communautés végétales et animales,
- l'apparition de nouveaux comportements de la part du public,
- les économies en temps, en coût de traitement.

Il est nécessaire de **faire remonter les dysfonctionnements** et difficultés : modifier certains classements, faire évoluer les pratiques, mettre en évidence les manques de matériels ou de moyens humains. La gestion différenciée doit être évolutive, moteur d'initiatives.

Enfin, cette étape permet aussi d'**inscrire la démarche dans le temps**. Il faut préciser dès la commande d'un nouvel aménagement, le type d'entretien souhaité sur l'espace.

## MOYENS

---

Il est important de faire participer tous les agents aux différents suivis.

- **suivi scientifique des milieux** : protocoles adaptés au terrain et aux données recherchées. Les relevés écologiques des sites peuvent être réalisés en interne si la compétence est présente ou par des personnes extérieures (association de protection de la nature, bureau d'étude...).
- **suivi pédagogique** : une enquête de satisfaction auprès des habitants peut être menée. Elle peut être faite lors d'événements (visite des serres, journée de l'arbre...).
- **suivi technique et financier** : temps de travaux, utilisation du parc de matériel (taux d'utilisation, temps d'immobilisation, consommation et kilométrages), calcul du coût direct au m<sup>2</sup> par code d'entretien et son évolution année après année.

## LES POINTS INDISPENSABLES

---

- . réintégrer les **objectifs** fixés à la première étape,
- . expliquer la **nécessité des suivis**,
- . mettre en place les **protocoles de suivi**,
- . **compiler** les résultats,
- . **réajuster** les pratiques,
- . **faire connaître** les résultats aux élus, agents et habitants.



# *bibliographie*

*Pour enrichir votre réflexion, nous vous proposons cette liste d'ouvrages non exhaustive.*

AGGERI G., 2001, *De la gestion différenciée à l'Agenda 21. La nature enfin dans la ville ?* Paysage Actualité, janvier, P. 24-29.

AGGERI G., CROZE P., DOUVRE C., et AL., 2001. *Actes du colloque européen « Jardin 21, de la gestion différenciée au développement durable »* - 6 et 7 juin 2000 - Strasbourg. C.N.F.P.T et A.I.V.F., 190 P.

ALLAIN Y.M., 1991. *Établissement d'un code de qualité : l'exemple d'Orléans.* Paysage & Aménagement, n° 16, août.

CHARPENTIER H., 2005. Mémoire : « *Une gestion différenciée envisageable pour tous les profils de communes ? Étude de cas : les communes du littoral vendéen* ». Disponible en format informatique au CAUE de la Vendée, 30 P.

CROZE P., DOUVRE C., GUILLARD M., et AL., 1999. « *Espaces verts et collectivités territoriales.* » C.N.F.P.T., 219 P.

CROZE P., DOUVRE C., LE RUDULIER J., et AL., 1994. *Actes du colloque européen « Vers la gestion différenciée des espaces verts »* - 24,25 et 26 octobre 1994 - Strasbourg. C.N.F.P.T. et A.I.V.F., 231 P.

LEMOINE G., TRUANT F., 2003. *Guide de la gestion différenciée*, Ville de Grande-Synthe (59)., 128 P.

PARENT J., *Fiches pratiques pour la gestion différenciée... documents pédagogiques issus de l'expérience de Sailly-sur-la-Lys.* Société « Inédit Conseil » (59 660 Merville), 17 fiches.

conception & réalisation : CAUE de la Vendée.

**photographies :** © CAUE de la Vendée  
et Stéphane Audran, Série-L Studio.

Imprimé en octobre 2015 par l'imprimerie AMD (49).

ISBN : 978-2-918010-31-9

Dépôt légal : troisième trimestre 2015.





VENDÉE  
LE DÉPARTEMENT

CONSEIL d'ARCHITECTURE, d'URBANISME et d'ENVIRONNEMENT  
de la VENDÉE,

45, boulevard des États-Unis,  
CS 40 685, 85017 la Roche sur Yon cedex.

Pour tout renseignement,  
contactez-nous au 02 51 37 44 95  
ou sur le site

**[www.caue85.com](http://www.caue85.com)**

ISBN : 978-2-918010-31-9

**caue**  
DE LA VENDÉE